

MAM SELECTION ACTIONS

Prospectus simplifié



 **Meeschaert**
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – www.meeschaert.com

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0000978090

Dénomination : MAM SELECTION ACTIONS

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Dépositaire : Financière Meeschaert

Commissaire aux comptes : Xavier LHOTE

Commercialisateur : Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Déléataire : néant

Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Conseillers : néant

2. Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Actions des pays de la Communauté européenne.

OPCVM d'OPCVM : Moins de 10% de l'actif net

Objectif de gestion :

MAM Sélection Actions est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille investi en actions d'entreprises des pays de la Communauté Européenne.

A titre purement indicatif, l'indice MSCI Euro pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Indicateur de référence :

Notre approche ne consiste pas à répliquer un étalon de référence, mais des comparaisons au MSCI Euro restent cependant possibles à long terme. Le MSCI Euro est un indice composite publié par Morgan Stanley qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone Euro (une centaine de valeurs). Il est calculé hors dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement :

Notre approche est une gestion active de convictions, sans a priori de style, ni de taille. Le fonds recherche des titres dont les cours en Bourse paraissent être sous-évalués par rapport à la qualité de l'entreprise et à ses perspectives de croissance. L'analyse est faite sur des critères quantitatifs (analyse des tendances et des données de marché, croisée avec l'analyse fondamentale) ainsi que sur des critères qualitatifs (entretien avec les dirigeants, etc...). Le Fonds

s'intéresse également aux situations spéciales (OPA, fusion, restructuration) capables de créer de la valeur pour l'actionnaire.

Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de la communauté européenne.

La gestion peut à hauteur maximum de 10% du portefeuille, être élargie aux actions des places étrangères hors Communauté Européenne.

A titre accessoire, le Fonds peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés. La détention totale de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés, gérés par Meeschaert Asset management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Dans les limites de 100% de l'actif et pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions et de change, et/ou de reconstituer une exposition synthétique. Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance prospectus simplifié MAM Sélection Actions

du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Votre fonds est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci dessous par ordre d'importance :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque action : En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change :

Si la devise dans laquelle un titre est libellé baisse par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va diminuer et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

A titre accessoire, le fonds pourra être exposé à un risque de taux, un risque small caps et un risque de crédit.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte.

L'investisseur souscrivant des parts de ce Fonds souhaite investir dans un placement en actions des pays de la Communauté Européenne.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans pour lisser les risques liés aux marchés d'actions de la zone européenne. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment de ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier.

Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

Frais et commissions :

-Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette | Taux barème |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPVCM | Valeur liquidative x nombre de parts | 2 % maximum |
| Commission de souscription acquise à l'OPVCM | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |
| Commission de rachat non acquise à l'OPVCM | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |
| Commission de rachat acquise à l'OPVCM | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |

-Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPVCM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPVCM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPVCM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPVCM ;

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPVCM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés à l'OPCVM | Assiette | Taux Barème |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net (<i>déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management</i>) | 2 % TTC* Taux maximum |
| Commissions de sur-performance | Actif net | Néant |

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Le FCP est éligible au plan d'Epargne en Actions.

4. Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.
Première clôture : 30/06/1998.

Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés.
Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet www.meeschaert.com.

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 08/08/1997.
Il a été créé le 08/08/1997.

5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management
12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **28/10/2011**

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

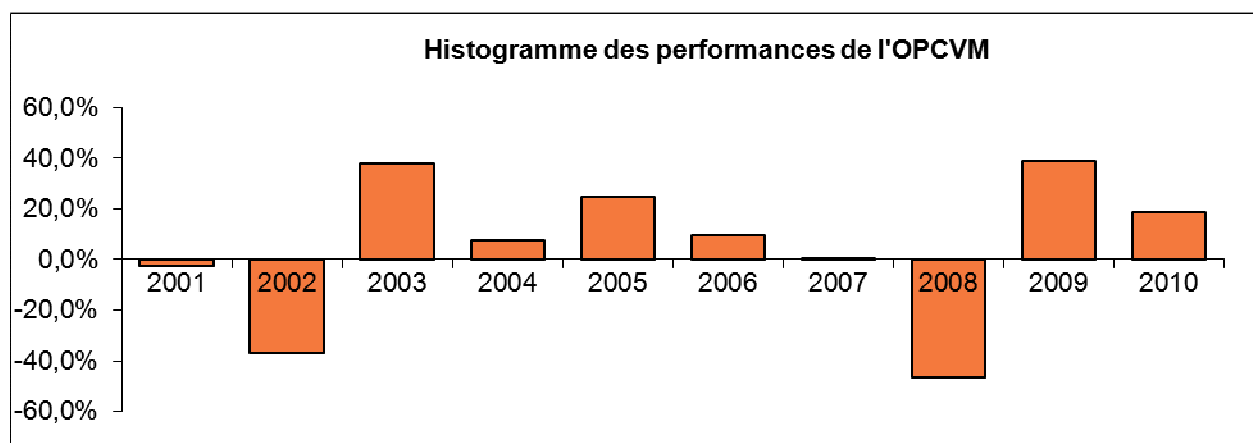
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées dividendes réinvestis .
Les performances annuelles de l'indice sont calculées hors dividendes réinvestis .

| Performances annualisées | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|------------------------------|--------|---------|--------|
| MAM Sélection Actions | 18,76% | -4,10% | -0,63% |
| MSCI Euro | -2.25% | -13.47% | -3.97% |



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.**

Elles ne sont pas constantes dans le temps

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | 2.00% |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur | 0.00% |
| Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commission de mouvement | - 0.62% |
| Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos | 2.62% |

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 0.84% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 0.80 de l'actif moyen.

$$\text{(Calcul du taux de rotation : } \frac{\text{(Achats - Souscription) + (Ventes - Rachats)}}{\text{Moyenne journalière de l'actif total}} \text{)}$$

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

| Classes d'actifs | Transactions |
|-------------------|--------------|
| Actions | 13.45% |
| Titres de créance | 0% |